



S M A G G A

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

**Comité syndical du
mardi 27 février 2007
à 17 h 30**

COMPTE RENDU

Brignais, le jeudi 1^{er} mars 2007

Membres titulaires présents à la séance :

Michel THIERS – Paul PELCE – Christian PORTE – Pierre MONGOIN – Lucien GOUBELLY – Gérard VERZIER – Michel SIMON – Maurice SENECLAUZE – Philippe BERGER – Alain CORBIERE – Didier CARRA – Gérard FAURAT – Marius BESSON – Paul CHOMIER – Jean-Pierre RANC – Philippe GOY – Charles JULLIAN – Roger VIVERT – Gérard GRANADOS – Alain BADOIL.

Membres suppléants présents à la séance :

Jacques FAVIER – Bernard CHATAIN.

Membre suppléant présent à la séance ne participant pas aux votes :

Martine LALAUZE.

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Daniel JULLIEN, Président du SIDESOL représenté par Marcel MASSON.

Membre titulaire excusé à la séance :

Jean-Pierre CELLARD.

Techniciens présents :

Sylvie CAUDY, Christelle FARGEAS, Patrick GIBELIN, Sébastien LAURENT, Frédéric MARGOTAT.

Techniciens excusés :

Yves CONFESSON (DDAF).

• • • • •

Michel Thiers, Président accueille les participants et présente **l'ordre du jour** de cette réunion :

Ordre du Jour :

- ∞ **Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 30 janvier 2007,**
- ∞ **Opérations comptables liées au transfert de compétence assainissement au SYSEG,**
- ∞ **Election des membres de la commission communication,**
- ∞ **Débat d'Orientations Budgétaires 2007,**
- ∞ **Point sur les commissions :**
- ∞ **Commission technique : Présentation du plan de gestion 2007 pour l'entretien des rivières,**
- ∞ **Commission communication : plan de communication 2007,**
- ∞ **Questions diverses ...**

1. Adoption du compte rendu du comité syndical du 30 janvier 2007

Le Président demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur le compte rendu du précédent comité syndical, aucune remarque n'étant formulée, il est alors procédé au vote :

Adoption du compte rendu à l'unanimité des délégués présents.

2. Opérations comptables liées au transfert de compétence assainissement au SYSEG

M. Thiers donne la parole à M. Ranc qui présente les chiffres liés au transfert de la compétence assainissement au SYSEG (cf. : diapositive n°2). Il rappelle que le montant total du transfert s'élève à 2 484 560.83 : concernant le transfert d'emprunt du SMAVG au SYSEG, compte tenu des délais, les échéances de janvier et février ont été prélevées au SMAGGA mais seront remboursées par le SYSEG (prélèvement par débit d'office).

Concernant l'actif de l'assainissement les chiffres donnés seront inscrits au compte administratif 2006 du SMAVG mais pas au budget prévisionnel du SMAGGA. On peut noter que les chiffres définitifs correspondent sensiblement aux chiffres provisoires qui avaient été estimés lors du processus de transfert.

3. Election des membres de la commission communication

Le Président du Syndicat est Président de droit des commissions. Pour cette commission communication, le Vice-Président en charge de la communication, élu lors de la dernière séance, est M. Christian Porte.

Le Président fait appel à candidature :

Mmes Martinet, Meignier, Lalauze et Ms Jullian, Granados, Corbière et Verzier se portent candidats. M. Grange est également proposé pour faire partie de cette commission.

Le vote se déroule à main levée, car s'agissant de désignations internes.

Ms Porte, Jullian, Granados, Corbière, Grange, Verzier et Mmes Martinet, Meignier, Lalauze sont élus à l'unanimité membres de la commission communication.

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2007

M. Thiers donne la parole à M. Ranc qui présente les résultats financiers de 2006, les orientations 2007, les participations 2007 et la dette (cf. diapositive 4 à 9 de la présentation).

Clôture 2005 :	Investissement :	- 304 635,84 €
	Exploitation :	894 667,00 €
	Somme affectée à l'investissement	304 635,84 €
Exercice 2006 :	Investissement :	- 141 240,58 €
	Exploitation :	446 176,43 €
Clôture 2006 :		590 331,17 €
	Investissement :	- 445 876,42 €
	Exploitation :	1 036 207,59 €
Restes à réaliser pour 2007		- 400 909,00 €
Fonds disponibles pour 2007		189 422,17 €

M. Ranc précise que lors du prochain comité syndical un point précis sera effectué sur les différents programmes en cours avec un bilan de leur état d'avancement. Il rappelle la clef de répartition pour les travaux post-crue : 30 % pour la commune concernée et 70 % répartis sur l'ensemble des communes du bassin versant (déduction faite des subventions).

De même la section d'exploitation sera détaillée lors du vote du budget.

En réponse à M. Simon qui remarque que la population est basée sur le recensement de 1999, il est indiqué que lorsque les recensements auront eu lieu dans toutes les communes, une actualisation du nombre d'habitants pourra être réalisée.

M. Ranc indique que le graphique sur l'état de la dette concerne les travaux d'aménagements hydrauliques, on observe pratiquement une extinction en 2012. A noter qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2007.

Mme Caudy précise qu'aucun n'emprunt n'a été réalisé dans le cadre de l'ancien contrat de rivière, seulement la mise en place d'une ligne de trésorerie. Le réajustement concernant les participations sera effectué lors du bilan du contrat de rivière.

En réponse à M. Simon sur la nécessité d'anticiper la programmation d'études pour l'établissement du prochain contrat de rivière, M. Thiers indique que la réflexion sera terminée fin 2007.

5. Commission technique : Présentation du plan de gestion 2007 pour l'entretien des rivières

M. Thiers donne la parole à Frédéric Margotat, technicien de rivière du syndicat, qui commente les diapositives 9 à 12 de la présentation.

Diapo. 9 : en vert entretien réalisé au 22/02/2007 (merci de rectifier par vous-même la date sur la diapo).

A noter que 1/3 des cours d'eau a été traité depuis 6 ans et pratiquement tous ceux à enjeux forts. Il rappelle que la brigade de rivière est mise à disposition par le Département du Rhône par l'intermédiaire d'une convention renouvelable tous les ans. Le travail d'entretien de la brigade consiste à réaliser des opérations d'abattages préventives, nettoyer la rivière et effectuer des plantations (environ 10 km de rivière/an).

Le plan de gestion est un document obligatoire préalable à toute intervention de l'équipe et exigé par l'Agence de l'eau. Celui-ci a été élargi aux têtes de bassin pour permettre des interventions sur des communes comme Thurins qui n'étaient pas prévues initialement. Ce plan de gestion doit être régulièrement retravaillé notamment sur les fréquences de retour et la nécessité de répondre aux besoins des communes. Il est mis en place avec l'appui technique de la CATER 69 (correspondant M. Eric Murgue). Le nouveau projet d'entretien sera présenté aux communes et communautés de communes. Le coût d'intervention de la brigade est de 40 €/jour/brigade avec en plus l'achat de fournitures. Les repas sont pris en charge par les communes et communautés de communes.

M. Masson souligne qu'il serait intéressant que les élus se rendent sur les lieux de travail pour valoriser ces agents en insertion.

M. Margotat donne l'exemple de la commune de Mornant qui a organisé une collation pour la brigade.

M. Granados souhaite que les délégués soient informés des dates d'interventions sur leurs communes.

6. Commission communication :

M. Porte indique que le budget est prêt et doit être prochainement validé par la commission. Ce volet comprend des animations scolaires (50 classes environ), la semaine du développement durable, une exposition itinérante à la disposition des écoles, une bande dessinée à destination des scolaires qui sera éditée fin mars sur la thématique de la préservation de l'eau sur le bassin versant du Garon (le travail des brigades, la lutte contre les crues, l'assainissement).

M. Laurent indique que cette bande dessinée sera tirée à 2 000 exemplaires pour un coût de 20 000 € HT (financement Agence de l'eau : 50 %), la diffusion se fera par l'intermédiaire des animations scolaires plus une transmission aux bibliothèques.

7. Questions diverses ...

M. Thiers, n'ayant pu se libérer pour participer le 26 février à la réunion à Gerland de l'Agence de l'Eau consacrée au SDAGE (élaboration du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), il a demandé à Patrick Gibelin d'y assister : ce dernier en fait un bref compte rendu Cf. : diapositives 13 à 21.

M. Thiers explique que lors de cette réunion un CDROM a été donné à toutes les structures porteuses de contrats de rivière en leur demandant d'émettre un avis avant le 15 mars 2007. Ce délai est insuffisant et un courrier sera transmis à l'Agence de l'eau dans ce sens afin de permettre aux élus d'étudier les objectifs et les mesures à mettre en œuvre préconisés par l'Agence.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Prochaines réunions :

Mardi 20 mars 2007 à 17 h 30 : réunion du bureau

Mardi 27 mars 2007 à 17 h 30 : Comité Syndical (Vote du budget)

Nous vous rappelons que ces dates seront confirmées par convocation.